

FCP de droit français

VALEUR INTRINSEQUE

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : AMPLEGEST
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	9
3. Rapport de gestion	10
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	22
6. Comptes de l'exercice	27
7. Annexe(s)	78
Information SFDR	79

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Valeur Intrinsèque - Part I

Fonds Commun de Placement géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0010415463

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 28/06/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Valeur Intrinsèque est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le produit n'a pas d'échéance. Il a été créé le 6 juin 2001 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs : Le fonds Valeur Intrinsèque vise à obtenir une performance nette de frais annuelle supérieure à 8%, sur un horizon de placement de 5 ans par le biais de la gestion discrétionnaire d'un portefeuille principalement investi en actions internationales.

L'adoption d'une gestion discrétionnaire basée sur la sélection d'un nombre limité de titres à partir de critères purement fondamentaux rend toute comparaison avec un indicateur de référence inopérante. L'actif du Fonds est exposé de 60% à 100% en actions de sociétés de pays de l'OCDE et principalement des sociétés européennes et nord-américaines.

Les titres sont sélectionnés au terme d'un processus systématique et rigoureux.

Ce processus est mis en œuvre sans recours aux bureaux d'étude des intermédiaires financiers et indépendamment de la mode boursière du moment.

Le fonds ne sera pas exposé aux pays émergents.

Le fonds pourra être exposé, lors de l'investissement, aux marchés des actions de petite capitalisation boursière (inférieur à 500 millions) dans la limite de 20% de l'actif.

Le fonds pourra détenir, dans la limite de 40% de son actif des obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'OPCVM peut détenir des parts ou actions d'OPCVM ou FIA français ou européens jusqu'à 10% de son actif.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Indicateur de référence : Néant

Affectation des sommes distribuables : Cette part est une part de capitalisation. Les revenus (distributions de dividendes et plus-values nettes réalisées) sont automatiquement réinvestis dans le fonds.

Investisseurs de détail visés : Le fonds s'adresse à tous souscripteurs ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement envisagé et capables de supporter une perte en capital. Du fait de l'exposition du fonds aux actifs risqués ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation.

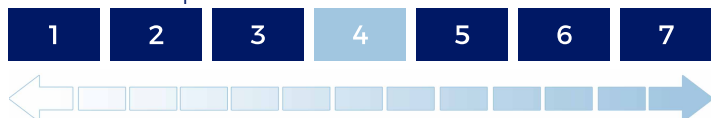
Dépositaire : Caceis Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Vous pouvez demander le rachat de vos parts tous les jours avant 11h. Les opérations de souscriptions et rachats sont effectuées de façon quotidienne auprès de notre centralisateur Caceis Bank et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation. Les règlements sont effectués en J+2 (jours ouvrés). La valeur liquidative du fonds est disponible sur www.amplegest.com et auprès de la société de gestion.

Informations complémentaires : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts du fonds, sont disponibles sur notre site internet www.amplegest.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Amplegest, 50 Boulevard Haussmann, 75009 Paris ou à l'adresse électronique suivante : contact@amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur incluent notamment :

Risque de liquidité : Il existe le risque de ne pas pouvoir vendre rapidement un investissement à sa juste valeur de marché, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. **Risque de crédit :** Risque de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)	
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 100 €	1 690 €
		Rendement annuel moyen	-79.00%	-29.90%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 910 €	6 950 €
		Rendement annuel moyen	-30.90%	-7.03%
	Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 210 €	10 340 €
		Rendement annuel moyen	2.10%	0.67%
	Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 910 €	14 300 €
Rendement annuel moyen		59.10%	7.41%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre avril 2019 et avril 2020, intermédiaire entre janvier 2021 et janvier 2022 et favorable entre avril 2020 et avril 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 € Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	533 €	1 105 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.30%	2.10% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.77% avant déduction des coûts et de 0.67% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.25% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	125 €
Coûts de transaction	0.08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	8 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% net de toute taxe de la performance de l'OPCVM supérieure à un taux de rentabilité annualisé net de 8%, avec High watermark. Le montant réel varie donc en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts liés à la performance "si vous sortez après 1 an" est une moyenne des commissions de performance perçues au cours des 5 dernières années. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit. Ce produit a une liquidité quotidienne, vous pouvez donc retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/valeur-intrinseque/shares/fr0010415463-i>

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

Les risques en matière de durabilité sont pris en considération dans les décisions d'investissement au sein de ce fonds.

Le fonds a été classifié « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire qu'il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Toutefois, le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit ne prévoit pas la mise en place de "Gates" (mécanisme de plafonnement des rachats).

Nous vous rappelons que le présent document est régulièrement mis à jour et que vous trouverez la dernière version en ligne sur le site internet <https://www.amplegest.com/>

Pour toute information, veuillez contacter nos services.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Valeur Intrinsèque - Part P Fonds Commun de Placement géré par AMPLEGEST

Nom de l'initiateur : AMPLEGEST

Code Isin : FR0000979221

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMPLEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPLEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 28/06/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Valeur Intrinsèque est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le produit n'a pas d'échéance. Il a été créé le 6 juin 2001 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs : Le fonds Valeur Intrinsèque vise à obtenir une performance nette de frais annuelle supérieure à 8%, sur un horizon de placement de 5 ans par le biais de la gestion discrétionnaire d'un portefeuille principalement investi en actions internationales.

L'adoption d'une gestion discrétionnaire basée sur la sélection d'un nombre limité de titres à partir de critères purement fondamentaux rend toute comparaison avec un indicateur de référence inopérante. L'actif du Fonds est exposé de 60% à 100% en actions de sociétés de pays de l'OCDE et principalement des sociétés européennes et nord-américaines.

Les titres sont sélectionnés au terme d'un processus systématique et rigoureux.

Ce processus est mis en oeuvre sans recours aux bureaux d'étude des intermédiaires financiers et indépendamment de la mode boursière du moment.

Le fonds ne sera pas exposé aux pays émergents.

Le fonds pourra être exposé, lors de l'investissement, aux marchés des actions de petite capitalisation boursière (inférieur à 500 millions) dans la limite de 20% de l'actif.

Le fonds pourra détenir, dans la limite de 40% de son actif des obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire. L'OPCVM peut détenir des parts ou actions d'OPCVM ou FIA français ou européens jusqu'à 10% de son actif.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Indicateur de référence : L'adoption d'une gestion purement discrétionnaire basée sur la sélection d'un nombre limité de titres à partir de critères purement fondamentaux rend toute comparaison avec un indicateur de référence inopérante.

Affectation des sommes distribuables : Cette part est une part de capitalisation. Les revenus (distributions de dividendes et plus-values nettes réalisées) sont automatiquement réinvestis dans le fonds.

Investisseurs de détail visés : Le fonds s'adresse à tous souscripteurs ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement envisagé et capables de supporter une perte en capital. Du fait de l'exposition du fonds aux actifs risqués ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation.

Dépôttaire : Caceis Bank

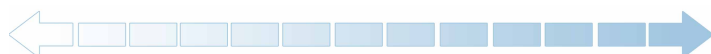
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Vous pouvez demander le rachat de vos parts tous les jours

avant 11h. Les opérations de souscriptions et rachats sont effectuées de façon quotidienne auprès de notre centralisateur Caceis Bank et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation. Les règlements sont effectués en J+2 (jours ouvrés). La valeur liquidative du fonds est disponible sur www.amplegest.com et auprès de la société de gestion.

Informations complémentaires : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts du fonds, sont disponibles sur notre site internet www.amplegest.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Amplegest, 50 Boulevard Haussmann, 75009 Paris ou à l'adresse électronique suivante : contact@amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

 **Avertissement :** Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur incluent notamment :

Risque de liquidité : Il existe le risque de ne pas pouvoir vendre rapidement un investissement à sa juste valeur de marché, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)	
Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.				
Scénarios	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 100 €	1 690 €
		Rendement annuel moyen	-79.00%	-29.90%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 910 €	6 950 €
		Rendement annuel moyen	-30.90%	-7.02%
	Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 210 €	10 340 €
		Rendement annuel moyen	2.10%	0.68%
	Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 910 €	14 300 €
		Rendement annuel moyen	59.10%	7.42%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre avril 2019 et avril 2020, intermédiaire entre janvier 2021 et janvier 2022 et favorable entre avril 2020 et avril 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? _____

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ? _____

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 € Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	233 €	1 220 €
Incidence des coûts annuels (*)	2.30%	2.30% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.98% avant déduction des coûts et de 0.68% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.25% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	225 €
Coûts de transaction	0.08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	8 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% net de toute taxe de la performance de l'OPCVM supérieure à un taux de rentabilité annualisé net de 7%, avec High watermark. Le montant réel varie donc en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts liés à la performance "si vous sortez après 1 an" est une moyenne des commissions de performance perçues au cours des 5 dernières années. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans. Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Ce produit a une liquidité quotidienne, vous pouvez donc retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/valeur-intrinseque/shares/fr0000979221-p>

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

Les risques en matière de durabilité sont pris en considération dans les décisions d'investissement au sein de ce fonds.

Le fonds a été classifié « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire qu'il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Toutefois, le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit ne prévoit pas la mise en place de "Gates" (mécanisme de plafonnement des rachats).

Nous vous rappelons que le présent document est régulièrement mis à jour et que vous trouverez la dernière version en ligne sur le site internet <https://www.amplegest.com/>

Pour toute information, veuillez contacter nos services.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

I. Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement communiquées via la lettre aux porteurs du 24/06/2024 :

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant	Après
Acteurs intervenant sur le fonds		
Société de gestion*	FOURPOINTS Investment Managers	AMPLEGEST

Informations pratiques		
Lieu d'obtention d'informations sur le fonds	FOURPOINTS Investment Managers 162, boulevard Haussmann 75008 PARIS	AMPLEGEST 50, boulevard Haussmann 75009 PARIS
Lieu d'obtention d'information sur les catégories de parts	FOURPOINTS Investment Managers 162, boulevard Haussmann 75008 PARIS	AMPLEGEST 50, boulevard Haussmann 75009 PARIS

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 21/06/2024.

II. Changements de l'exercice à venir

Néant.

Préambule :

L'objectif de Valeur Intrinsèque est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers. La stratégie vise à investir dans une trentaine de sociétés internationales de qualité à un prix raisonnable.

Valeur Intrinsèque est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

I. Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

En 2024, sur le plan économique, l'Europe, et en particulier le couple franco-allemand, reste le maillon faible, tandis que les États-Unis continuent de tirer la croissance mondiale. La Chine tourne encore au ralenti mais pourrait commencer à bénéficier des réformes visant à assainir les finances publiques locales et à relancer la demande. L'inflation semble avoir durablement quitté ses niveaux d'excès, mais les cibles des banques centrales ne sont toujours pas atteintes. Au regard de la trajectoire récente de l'inflation (qui ne décélère plus), les banques centrales pourraient d'ailleurs conclure leur cycle d'assouplissement monétaire plus rapidement que prévu, ou du moins en ralentir le rythme. On observe déjà cette tendance dans le discours de la Fed aux États-Unis lors de la réunion de fin 2024. Dans le même temps, cinq ans après le début de la pandémie de COVID-19, les chaînes d'approvisionnement et logistiques montrent enfin des signes de stabilisation.

L'exercice 2023 avait été très porteur pour les marchés Actions (+23,8% pour le MSCI World NR), et 2024 s'est inscrit dans la même tendance : l'économie mondiale et en particulier américaine s'est montrée particulièrement robuste, contrairement aux prévisions des analystes.

Le pivot de la banque centrale américaine à la fin de 2023 qui s'est engagé dans un nouveau cycle de baisses de taux a permis aux marchés Actions de rebondir. Ces événements macroéconomiques ont été concomitants avec les succès commerciaux des offres d'intelligence artificielle qui ont très largement bénéficié aux marchés américains.

En effet, les contributeurs à cette performance ont été peu nombreux mais très importants par leur ampleur, à l'instar du titre NVIDIA qui a apporté 2000 Milliards de capitalisation aux marchés mondiaux cette année. Et mécaniquement, on constate de très grandes disparités de performance parmi les grands indices mondiaux (S&P 500 NR +25,6%, Nikkei 225 NR +20,9%, Stoxx 600 NR +8,7%).

A compter du mois de novembre 2024, le résultat clair et sans appel des élections présidentielles américaines à la faveur de Donald Trump a permis un véritable rallye du dollar américain et des actions américaines qui anticipent une administration particulièrement favorable à l'économie américaine.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Tout au long de l'année 2024, Valeur Intrinsèque est resté concentré autour d'environ 35 valeurs internationales (Amérique du Nord, Europe continentale et Royaume-Uni).

Après la belle performance réalisée en 2023, 2024 a vu le portefeuille se renouveler de manière significative. Ainsi, nous avons soldé huit positions pour des raisons de valorisation, après qu'elles ont réalisé de bons parcours boursiers : Next, RHI Magnesita, Booking, Pirelli, Louisiana Pacific, Autoliv, Holcim et Berry Global. Nous avons également cédé nos titres Teleperformance et Intel suite à une dégradation de leurs perspectives économiques qui remettait en cause nos cas d'investissement.

A l'inverse, dix nouvelles valeurs ont fait leur entrée dans le fonds : Barry Callebaut, Carmax, BRP, Builders FirstSource, Nike, Edenred, Ulta Beauty, Rentokil, Match Group et Ipsos. Toutes ces sociétés possèdent des avantages concurrentiels forts sur leur marché et ont vu leur valorisation boursière fortement baisser suite à des problèmes qui nous semblent temporaires et auxquels elles qu'elles peuvent surmonter à moyen terme. Nous avons également géré activement les lignes en portefeuille en profitant d'opportunités de cours pour renforcer ou alléger ces positions.

A la suite de ces opérations, le top 10 représente toujours un peu moins de 40% du portefeuille et compte cinq nouvelles valeurs.

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2024, le nombre de parts de Valeur Intrinsèque est passé :

- pour la part P de 8 912.5643 à 9 414.4165 parts, pour un montant de souscriptions de 47 876 130.02 EUR et de rachats pour 41 946 443.41 EUR.
- pour la part I de 3 213.1034 à 2 427.3406 parts, pour un montant de souscriptions de 51 144 952.64 EUR et de rachats pour 68 592 304.16 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 3 186.55 EUR à 3 387.42 EUR soit une hausse de 6.30% pour la part P.
- de 3 746.24 EUR à 4 023.38 EUR soit une hausse de 7.40% pour la part I.

L'encours est passé de 40 437 458.53 EUR à 41 656 781.77 EUR.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Dans la lignée de 2024, l'année 2025 s'annonce marquée par un environnement géopolitique toujours incertain, avec le début du mandat de Donald Trump, des tensions commerciales persistantes entre les États-Unis et leurs principaux partenaires (Chine, Europe, Canada, Mexique), la poursuite des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ou encore les élections en Allemagne.

La croissance des BPAs est attendue à +8% pour l'Europe en 2025, nettement inférieure aux +14% pour le S&P 500 aux États-Unis. En Europe, les secteurs sur lesquels le consensus attend la plus forte progression de résultats sur les deux prochaines années sont les suivants : Technologie, Télécoms, Voyages et Loisirs, Ressources de base et Assurance.

Dans les premiers jours de 2025, l'euro est retombé à un plus bas depuis plus de deux ans face au dollar. Peu d'éléments jouent contre un changement de tendance pour l'année : stabilité politique et croissance économique outre-Atlantique supérieure, rythme de baisse des taux FED plus faible par rapport à celui de la BCE, et guerre tarifaire pénalisant l'Europe et les émergents.

Côté taux, la possibilité d'une reconstitution de pente aux États-Unis et en Europe reste ouverte, dans un environnement combinant légère baisse de taux courts et des taux longs souverains autour de leurs niveaux actuels. Ces derniers devraient se maintenir aux États-Unis sous l'effet combiné des politiques de Donald Trump, des ventes de bons du Trésor US par la Chine ou encore de la réduction du bilan de la Fed. En Europe, c'est la prime de risque sur la France et l'incertitude politique en Allemagne qui pèseront.

Tous les éléments mentionnés ci-dessus semblent aller dans le sens de 2024 : dollar fort, pentification des courbes de taux et surperformance des États-Unis contre l'Europe. Il nous paraît tout de même important de mentionner que des événements pourraient faire largement dévier ce scénario :

- Fin de la guerre en Ukraine : baisse du risque géopolitique, des prix de l'énergie (gaz) et plan de reconstruction,
- Impact supérieur aux attentes du plan de relance Chinois : redressement de la demande et de la confiance du consommateur, très favorable pour certains secteurs européens (luxe, automobile, chimie, industries)
- Victoire de la CDU/CSU en Allemagne : fin des politiques de limite budgétaire et même changement de braquet sur la dépense publique, reprise des cycliques.
- Apaisement de l'environnement politique en France et redressement des comptes publics.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Union Plus IC	4 585 566,58	6 203 902,49
BRP INC/CA- SUB VOTING	1 818 356,93	404 437,25
CARMAX INC	1 500 033,53	686 589,62
BERRY GLOBAL GROUP INC	362 657,50	1 820 184,83
TELEPERFORMANCE	579 290,30	1 531 967,17
BARRY CALLEBAUT AG-REG	1 607 361,29	457 146,97
BUILDERS FIRSTSOURCE INC	1 397 487,00	618 085,99
BOOKING HOLDINGS INC	596 540,70	1 382 609,75
BENETEAU	1 229 537,00	731 893,00
PLUXEE NV	1 603 560,22	348 803,40

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2024, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent de la recherche :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2024 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 804 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de gérants analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 55% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 45% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du compartiment est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (Article 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus. En 2024, Amplegest a envoyé 29 lettres d'engagements (17 lettres en 2023) aux sociétés faisant partie de l'univers d'investissement des fonds.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel depuis 2019 aux services de Proxinvest, société de conseil aux investisseurs spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

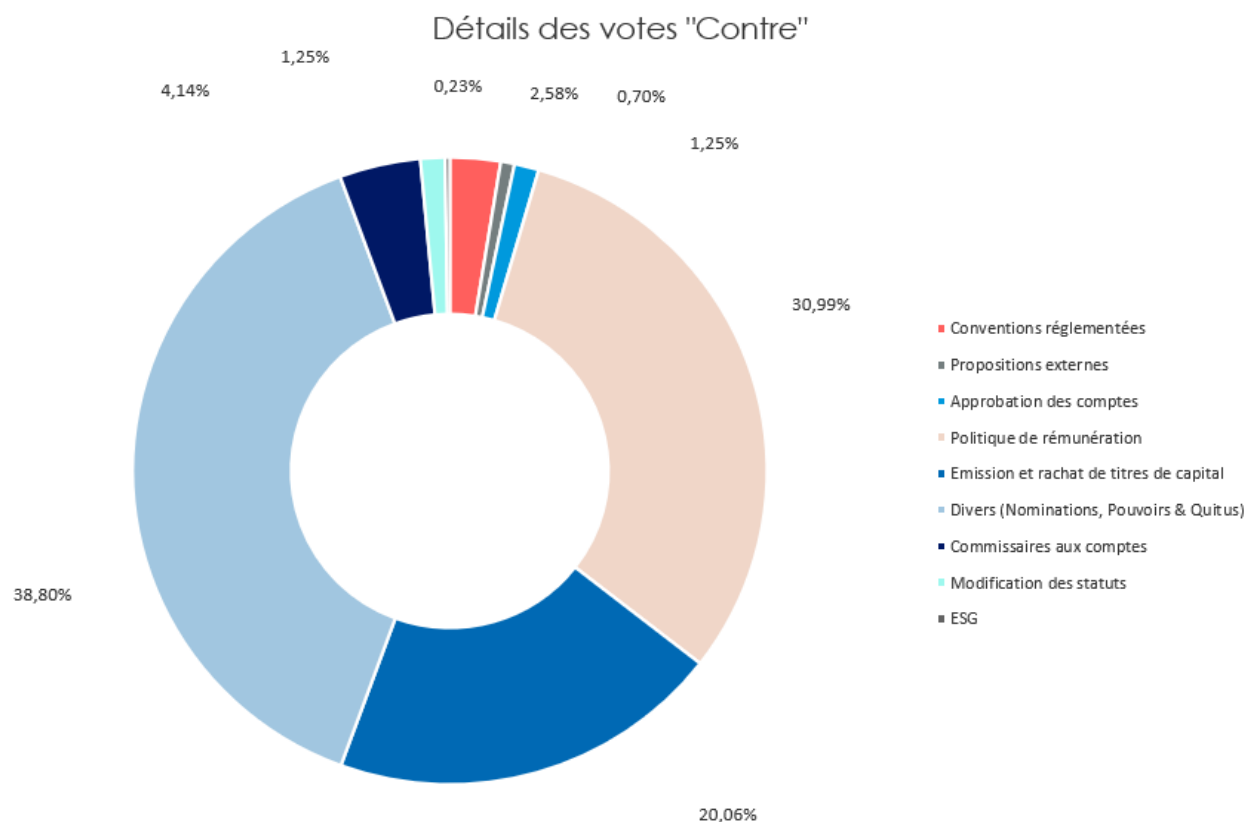
2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2024

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 214 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2024 à 12-2024, soit un taux de participation de 97% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 12 résolutions (0.3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique.
- pré-définie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 3 622
- Expression de 1 281 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
 - Dans **35.4%** des cas, nous avons voté **contre**
 - Dans **64.6%** des cas nous avons voté **pour**



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis

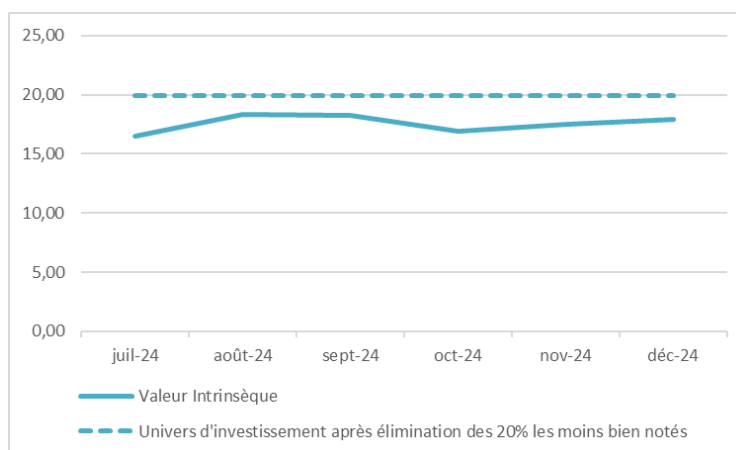
La notation de l'univers d'investissement s'appuie sur les notations fournies par des prestataires spécialisés dans l'analyse extra financière. En 2025, le fonds basculera sur la méthodologie d'Amplegest.

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

L'objectif de l'intégration de l'analyse extra-financière du fonds Valeur Intrinsèque est d'améliorer la qualité du portefeuille en termes de notation ESG moyenne en absolu et en relatif par rapport à la notation moyenne de la qualité ESG de l'univers d'investissement du fonds après exclusion des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Au 31/12/24, la note ESG globale du fonds était de 18,94 sur une base de [0 ;100], 0 étant le meilleur score et 100 la pire.

La note ESG du fonds a bien surperformé celle de son univers après exclusion des 20% des émetteurs les moins bien notés.



B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 31 décembre de l'exercice	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	1 225	89%
	Emissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	532	89%
	Emissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	65 334	89%
	Emissions totales de GES (tCO2e)	66 942	89%
	Empreinte carbone (tCO2e)	1 336	89%
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€CA)	635	89%
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	0	92%
	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	53%	62%
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	2	92%
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	9%	92%
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	NC	0%
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	0	16%

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 301décembre de l'exercice	Taux de couverture
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers	
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	88%	89%
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers	
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	NC	5%
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	33%	92%

En-dessous de 10% de taux de couverture, nous considérons que la donnée n'est pas exploitable (NC).

Source : MSCI

Le fonds a intégré la gamme début juillet 2024, nous n'affichons que les incidences au 31 décembre 2024 dans le tableau précédent.

Méthodologie

- Les émissions de GES sont calculées comme ci-dessous :

$$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

- L'empreinte carbone est calculée comme ci-dessous :

$$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

- L'intensité de GES est calculée comme ci-dessous :

$$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancés en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.). En 2021, Amplegest rejoint le 30% Club France Investor Group, qui s'engage à suivre les politiques de mixité au sein du SBF 120. En 2024 Amplegest a intégré l'initiative Climate Action 100+ qui s'assure que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.

La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année. 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2024 (dernières données disponibles à la date de publication du rapport) :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (58 collaborateurs en moyenne)	5 194 857,00	1 765 000,00	6 522 857,00
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	988 333,00	562 000,00	1 439 333,00
Gérants (23 collaborateurs)	2 316 416,00	875 000,00	2 941 416,00

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2024, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2024 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2024 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2025.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :
www.amplegest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

VALEUR INTRINSEQUE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMPLEGEST
50, boulevard Haussmann
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement VALEUR INTRINSEQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



VALEUR INTRINSEQUE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron



2025.06.11 15:47:16 +0200

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	40 416 598,49
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	40 416 598,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	480 540,68
OPCVM	480 540,68
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	40 897 139,17
Créances et comptes d'ajustement actifs	48 237,67
Comptes financiers	795 636,99
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	843 874,66
Total de l'actif I+II	41 741 013,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	39 092 979,88
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	2 563 801,89
Capitaux propres I	41 656 781,77
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	41 656 781,77
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	84 232,06
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	84 232,06
Total Passifs : I+II+III+IV	41 741 013,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 018 980,44
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	15 599,89
Sous-total produits sur opérations financières	1 034 580,33
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-335,38
Sous-total charges sur opérations financières	-335,38
Total revenus financiers nets (A)	1 034 244,95
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-872 825,64
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-872 825,64
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	161 419,31
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-21 766,72
Sous-total revenus nets I = (C+D)	139 652,59
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	5 574 300,93
Frais de transactions externes et frais de cession	-50 487,28
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	5 523 813,65
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-221 240,44
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	5 302 573,21

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 977 750,75
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	166,05
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-2 977 584,70
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	99 160,79
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-2 878 423,91
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	2 563 801,89

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le F.C.P. Valeur Intrinsèque vise à obtenir une performance nette annuelle supérieure à 7% pour la part P et à 8% pour la part I, sur un horizon de placement de 5 ans par le biais de la gestion discrétionnaire d'un portefeuille principalement investi en actions internationales.

Le F.C.P. Valeur Intrinsèque ne comporte aucune garantie de performance.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	41 110 971,10	36 616 516,24	30 577 399,45	40 437 458,53	41 656 781,77
Part VALEUR INTRINSEQUE I en EUR					
Actif net	14 669 684,24	9 051 375,97	6 535 664,78	12 037 074,33	9 766 115,55
Nombre de titres	5 467,2301	2 801,2076	2 151,3883	3 213,1034	2 427,3406
Valeur liquidative unitaire	2 683,20	3 231,24	3 037,88	3 746,24	4 023,38
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	116,63	478,93	110,84	331,94	510,04
Capitalisation unitaire sur revenu	-9,50	6,67	35,08	28,67	44,21
Part VALEUR INTRINSEQUE P en EUR					
Actif net	26 441 286,86	27 565 140,27	24 041 734,67	28 400 384,20	31 890 666,22
Nombre de titres	11 243,6197	9 831,1981	9 211,7533	8 912,5643	9 414,4165
Valeur liquidative unitaire	2 351,67	2 803,84	2 609,89	3 186,55	3 387,42
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	102,68	417,46	95,99	284,10	431,73
Capitalisation unitaire sur revenu	-28,54	-21,23	4,42	-4,75	3,43

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n°2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais facturés à l'OPCVM recouvrent :

- Les frais de gestion ;
- Les frais de gestion externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème parts I	Taux Barème Part P
Frais de gestion financière et frais administratifs externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) à la société de gestion	Actif net	1,25% TTC maximum l'an pour la partie des encours de la part I comprise entre 0 et 200 millions d'euros et 0,15% TTC maximum pour la part des encours de la classe I au-delà de 200 millions d'euros.	2,25% TTC maximum l'an pour la partie des encours de la part P comprise entre 0 et 150 millions d'euros et 1,15% TTC maximum pour la part des encours de la classe P au-delà de 150 millions d'euros.
Frais indirects maximum	Actif net	Néant (a)	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	
Commission de surperformance	Actif net	20% net de toute taxe de la performance annuelle de l'OPCVM supérieure à 8%, avec High watermark	20% net de toute taxe de la performance annuelle de l'OPCVM supérieure à 7%, avec High watermark

(a) Le F.C.P. investit à moins de 20% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus.

La société de gestion ne perçoit aucune commission de mouvement.

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM. Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par l'OPCVM.

Les frais de gestion et la commission de surperformance éventuelle sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Modalité de calcul de la commission de surperformance

Le système de « High Water Mark » n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la Valeur Liquidative de fin d'exercice est supérieure à la Valeur Liquidative dite « High Water Mark », égale à la dernière Valeur Liquidative de fin d'exercice ayant supporté une commission de surperformance (hors cristallisation), ou à défaut, à la Valeur Liquidative d'origine. Par ailleurs, aucune Commission de surperformance ne sera prélevée si la Valeur Liquidative de fin d'exercice est inférieure à la Valeur Liquidative de clôture de l'exercice précédent.

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Commission de surperformance Parts P et I

La commission de surperformance prélevée sur les parts I, P du F.C.P correspond à un partage de la partie de la performance annuelle (nette des frais de gestion fixes) supérieure à un taux de 7% pour la part P et de 8% pour la part I. Ce partage s'effectue à hauteur de 80% pour les souscripteurs et de 20% pour la société de gestion.

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance calculée selon la méthode indiquée. La période de calcul de la commission de sur performance est l'exercice de l'OPCVM. A chaque établissement de la valeur liquidative, la sur performance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance, et l'actif net d'un OPCVM fictif (actif indicé) réalisant une performance de 7% annualisés pour la part P et de 8% annualisés pour la part I, et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de sur performance, alors définie égale à 20% TTC de la performance au-delà de 7% annualisés pour la part P et de 8% annualisés pour la part I, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice.

Par ailleurs, compte tenu du système de High Water Mark, la commission de surperformance est imputable uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative ayant supporté une commission de surperformance (hors cristallisation), ou à défaut à la valeur liquidative d'origine (ici VL du 31/12/2021). En cas de prélèvement de commission de surperformance en fin d'exercice, l'actif indicé est réaligné sur la valeur de l'actif réel. Dans le cas contraire, l'actif indicé n'est pas modifié.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre la valeur de l'actif net du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur de l'actif net d'un fonds fictif ayant réalisé une performance de 7% annualisés pour la part P et de 8% annualisés pour la part I, et enregistrant les mêmes variations en quantité de parts liées aux souscriptions/rachats que le fonds. La progression de la valeur liquidative de la part du fonds est comparée à une hausse annuelle de 7% (8% pour la part I), en linéaire, prorata temporis.

Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence de 7% (8% pour la part I) est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Afin de s'ajuster sur la date d'entrée en vigueur de la réglementation de l'ESSMA instaurant ce rattrapage des sous performances passées, cette période d'observation a débuté le 1er janvier 2022. Le principe de High Water Mark s'applique également à compter du 1er janvier 2022, soit sur la base de la valeur liquidative de la part au 31/12/2021.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances pour la part P présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

ANNÉE	PERFORMANCE du FONDS	SOUS PERFORMANCE	COMMISSION de SURPERFORMANCE
ANNÉE 1	11%	0%	OUI
ANNÉE 2	7%	0%	NON
ANNÉE 3	0%	-7%	NON
ANNÉE 4	12%	-2%	NON
ANNÉE 5	9%	0%	NON
ANNÉE 6	8%	0%	OUI
ANNÉE 7	10%	0%	OUI
ANNÉE 8	-7%	-14%	NON
ANNÉE 9	13%	-8%	NON
ANNÉE 10	9%	-6%	NON
ANNÉE 11	9%	-4%	NON
ANNÉE 12	7%	0%*	NON
ANNÉE 13	9%	0%	OUI
ANNÉE 14	1%	-6%	NON
ANNÉE 15	9%	-4%	NON
ANNÉE 16	9%	-2%	NON
ANNÉE 17	3%	-6%	NON
ANNÉE 18	7%	-4%**	NON
ANNÉE 19	10%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNÉE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée. (La sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

**La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNÉE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée. (La sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

Le principe du High Water Mark (HWM) prévaut sur la période de rattrapage de la sous performance, c'est-à-dire qu'aucune commission de performance ne pourra être prélevée tant la valeur liquidative du fonds n'aura pas atteint la valeur liquidative du HWM.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de sur performance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Les performances passées sont disponibles sur le site internet de la société www.amplegest.com

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part VALEUR INTRINSEQUE P	Capitalisation	Capitalisation
Part VALEUR INTRINSEQUE I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	40 437 458,53
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	10 295 488,06
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 783 813,08
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	161 419,31
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 523 813,65
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 977 584,70
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	41 656 781,77

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part VALEUR INTRINSEQUE I		
Parts souscrites durant l'exercice	677,1865	2 654 471,33
Parts rachetées durant l'exercice	-1 462,9493	-5 763 775,66
Solde net des souscriptions/rachats	-785,7628	-3 109 304,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 427,3406	
Part VALEUR INTRINSEQUE P		
Parts souscrites durant l'exercice	2 325,8287	7 641 016,73
Parts rachetées durant l'exercice	-1 823,9765	-6 020 037,42
Solde net des souscriptions/rachats	501,8522	1 620 979,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 414,4165	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part VALEUR INTRINSEQUE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part VALEUR INTRINSEQUE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
VALEUR INTRINSEQUE I FR0010415463	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 766 115,55	2 427,3406	4 023,38
VALEUR INTRINSEQUE P FR0000979221	Capitalisation	Capitalisation	EUR	31 890 666,22	9 414,4165	3 387,42

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS +/-	FRANCE +/-	ROYAUME-UNI +/-	ITALIE +/-	CANADA +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	40 416,60	15 229,17	7 796,34	5 452,38	3 727,34	2 795,32
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	40 416,60					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	795,64				795,64
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					795,64

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	795,64						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	795,64						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CAD +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	15 229,17	4 261,03	2 795,33	1 252,93	2 291,48
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	10,99		6,01		
Comptes financiers	2,73	0,14	0,44	0,06	20,78
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	15 242,89	4 261,17	2 801,78	1 252,99	2 312,26

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	31 236,74
	Coupons et dividendes en espèces	17 000,93
Total des créances		48 237,67
Dettes		
	Rachats à payer	9 484,54
	Frais de gestion fixe	73 834,68
	Frais de gestion variable	912,84
Total des dettes		84 232,06
Total des créances et des dettes		-35 994,39

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part VALEUR INTRINSEQUE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	138 922,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	16 775,26
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	
Part VALEUR INTRINSEQUE P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	706 219,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	10 909,07
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	139 652,59
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	139 652,59
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	139 652,59

Part VALEUR INTRINSEQUE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	107 318,14
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	107 318,14
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	107 318,14
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	107 318,14
Total	107 318,14
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part VALEUR INTRINSEQUE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	32 334,45
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	32 334,45
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	32 334,45
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	32 334,45
Total	32 334,45
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 302 573,21
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	5 302 573,21
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 302 573,21

Part VALEUR INTRINSEQUE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 238 064,05
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 238 064,05
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 238 064,05
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1 238 064,05
Total	1 238 064,05
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part VALEUR INTRINSEQUE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 064 509,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 064 509,16
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 064 509,16
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	4 064 509,16
Total	4 064 509,16
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			40 416 598,49	97,03
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			40 416 598,49	97,03
Assurance			2 777 339,45	6,67
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B	USD	2 000	872 615,27	2,09
FAIRFAX FINANCIAL VTG	CAD	635	849 611,99	2,04
Markel Group Inc	USD	635	1 055 112,19	2,54
Biens de consommation durables			2 894 922,66	6,95
MOHAWK INDUSTRIES INC	USD	11 500	1 318 697,66	3,17
SEB SA	EUR	18 014	1 576 225,00	3,78
Boissons			1 514 824,89	3,64
DIAGEO PLC	GBP	49 500	1 514 824,89	3,64
Composants automobiles			1 334 479,59	3,20
BREMBO N.V.	EUR	146 759	1 334 479,59	3,20
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			2 392 861,54	5,74
MARR SPA	EUR	237 859	2 392 861,54	5,74
Distribution spécialisée			3 460 894,63	8,31
CARMAX INC	USD	13 828	1 088 244,57	2,61
KINGFISHER PLC	GBP	295 000	884 807,88	2,12
LEON'S FURNITURE LTD	CAD	40 000	689 858,18	1,66
WICKES GROUP PLC	GBP	437 614	797 984,00	1,92
Emballage et conditionnement			1 381 677,68	3,32
VERALLIA	EUR	56 906	1 381 677,68	3,32
Equipement et services pour l'énergie			1 191 347,38	2,86
SUBSEA 7 SA	NOK	78 023	1 191 347,38	2,86
Equipements et produits de loisirs			2 293 218,47	5,51
BENETEAU	EUR	117 615	1 037 364,30	2,49
BRP INC/CA- SUB VOTING	CAD	25 642	1 255 854,17	3,02
Hôtels, restaurants et loisirs			1 485 675,80	3,57
SODEXO SA	EUR	4 676	371 975,80	0,89
SODEXO SA-PF	EUR	14 000	1 113 700,00	2,68
Machines			2 705 982,28	6,50
PALFINGER AG	EUR	86 550	1 703 304,00	4,09
STANLEY BLACK & DECKER INC	USD	12 974	1 002 678,28	2,41
Media			918 400,00	2,20
IPSOS	EUR	20 000	918 400,00	2,20
Médias et services interactifs			1 957 977,19	4,70
ALPHABET INC-CL A	USD	4 525	824 509,10	1,98
MATCH GROUP INC	USD	36 000	1 133 468,09	2,72

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Pétrole et gaz			1 085 253,48	2,61
WORLD KINECT CORP	USD	40 984	1 085 253,48	2,61
Produits alimentaires			1 100 127,50	2,64
BARRY CALLEBAUT AG-REG	CHF	860	1 100 127,50	2,64
Produits pour l'industrie du bâtiment			852 984,89	2,05
BUILDERS FIRSTSOURCE INC	USD	6 200	852 984,89	2,05
Services aux entreprises			3 676 021,28	8,82
ISS A/S	DKK	71 166	1 252 929,26	3,01
PLUXEE NV	EUR	72 648	1 359 679,97	3,26
RENTOKIL INITIAL PLC	GBP	220 000	1 063 412,05	2,55
Services aux professionnels			904 487,44	2,17
SS&C TECHNOLOGIES HOLDINGS	USD	12 400	904 487,44	2,17
Services clientèle divers			1 397 000,00	3,35
EDENRED	EUR	44 000	1 397 000,00	3,35
Services de télécommunication mobile			964 626,05	2,32
WALT DISNEY CO/THE	USD	9 000	964 626,05	2,32
Services financiers diversifiés			1 922 336,12	4,61
GLOBAL PAYMENTS	USD	12 000	1 294 369,04	3,10
ULTA BEAUTY INC	USD	1 500	627 967,08	1,51
Soins et autres services médicaux			1 432 091,64	3,44
HENRY SCHEIN INC	USD	21 500	1 432 091,64	3,44
Textiles, habillement et produits de luxe			772 068,53	1,85
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	10 600	772 068,53	1,85
TITRES D'OPC			480 540,68	1,15
OPCVM			480 540,68	1,15
Gestion collective			480 540,68	1,15
Union Plus IC	EUR	2,37	480 540,68	1,15
Total			40 897 139,17	98,18

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	40 897 139,17
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	843 874,66
Autres passifs (-)	-84 232,06
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	41 656 781,77

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part VALEUR INTRINSEQUE I	EUR	2 427,3406	4 023,38
Part VALEUR INTRINSEQUE P	EUR	9 414,4165	3 387,42

VALEUR INTRINSEQUE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	39 308 616,51	28 092 918,71
Actions et valeurs assimilées	37 285 506,25	28 092 918,71
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 285 506,25	28 092 918,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 023 110,26	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 023 110,26	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	49 207,54	20 667 488,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	20 641 140,99
Autres	49 207,54	26 347,47
COMPTES FINANCIERS	1 152 381,62	2 400 908,82
Liquidités	1 152 381,62	2 400 908,82
TOTAL DE L'ACTIF	40 510 205,67	51 161 315,99

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	36 788 978,90	29 338 405,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 598 706,11	1 122 726,19
Résultat de l'exercice (a,b)	49 773,52	116 267,75
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	40 437 458,53	30 577 399,45
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	72 747,14	20 583 916,54
Opérations de change à terme de devises	0,00	19 606 810,04
Autres	72 747,14	977 106,50
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	40 510 205,67	51 161 315,99

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	32 004,21	4 612,24
Produits sur actions et valeurs assimilées	701 585,66	812 406,47
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	733 589,87	817 018,71
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	893,74	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 881,28	8 497,64
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 775,02	8 497,64
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	729 814,85	808 521,07
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	702 190,60	662 632,84
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	27 624,25	145 888,23
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	22 149,27	-29 620,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	49 773,52	116 267,75

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais facturés à l'OPCVM recouvrent :

- Les frais de gestion ;
- Les frais de gestion externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème parts I	Taux Barème Part P
Frais de gestion financière et frais administratifs externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) à la société de gestion	Actif net	1,25% TTC maximum l'an pour la partie des encours de la part I comprise entre 0 et 200 millions d'euros et 0,15% TTC maximum pour la part des encours de la classe I au-delà de 200 millions d'euros.	2,25% TTC maximum l'an pour la partie des encours de la part P comprise entre 0 et 150 millions d'euros et 1,15% TTC maximum pour la part des encours de la classe P au-delà de 150 millions d'euros.
Frais indirects maximum	Actif net	Néant (a)	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	
Commission de surperformance	Actif net	20% net de toute taxe de la performance annuelle de l'OPCVM supérieure à 8%, avec High watermark	20% net de toute taxe de la performance annuelle de l'OPCVM supérieure à 7%, avec High watermark

(a) Le F.C.P. investit à moins de 20% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

Précision concernant les frais de gestion fixes :

Les frais de gestion fixes du F.C.P. sont dégressifs :

- Pour la part P, le taux de frais de gestion fixes s'élève à 2,25% pour la partie des encours comprise entre 0 et 150 millions d'euros et à 1,15% pour la part des encours de la classe P au-delà de 150 millions d'euros.
- Pour la part I, le taux de frais de gestion fixes s'élève à 1,25% pour la partie des encours de la classe I comprise entre 0 et 200 millions d'euros et à 0,15% pour la part des encours de la classe I au-delà de 200 millions d'euros.

A titre d'exemple, pour une date de valorisation donnée, si les encours de la part P s'élèvent à 200 millions d'euros, le taux de frais provisionné sera calculé sur une base de 2,25% sur 150 millions d'euros et sur une base de 1,15% sur 50 millions d'euros, soit un taux annualisé sur cette date de valorisation de 1,975% ($150 \text{ M€} \times 2,25\% + 50 \text{ M€} \times 1,15\% / 200 \text{ M€}$).

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La période de référence sera l'exercice du F.C.P.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Information Clé pour l'investisseur (DICl).

Commission de surperformance :

Le système de « High Water Mark » n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la Valeur Liquidative de fin d'exercice est supérieure à la Valeur Liquidative dite « High Water Mark », égale à la dernière Valeur Liquidative de fin d'exercice ayant supporté une commission de surperformance (hors cristallisation), ou à défaut, à la Valeur Liquidative d'origine. Par ailleurs, aucune Commission de surperformance ne sera prélevée si la Valeur Liquidative de fin d'exercice est inférieure à la Valeur Liquidative de clôture de l'exercice précédent.

Commission de surperformance Parts P et I

La commission de surperformance prélevée sur les parts I, P du F.C.P correspond à un partage de la partie de la performance annuelle (nette des frais de gestion fixes) supérieure à un taux de 7% pour la part P et de 8% pour la part I. Ce partage s'effectue à hauteur de 80% pour les souscripteurs et de 20% pour la société de gestion.

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance calculée selon la méthode indiquée. La période de calcul de la commission de sur performance est l'exercice de l'OPCVM. A chaque établissement de la valeur liquidative, la sur performance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance, et l'actif net d'un OPCVM fictif (actif indicé) réalisant une performance de 7% annualisés pour la part P et de 8% annualisés pour la part I, et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de sur performance, alors définie égale à 20% TTC de la performance au-delà de 7% annualisés pour la part P et de 8% annualisés pour la part I, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice.

Par ailleurs, compte tenu du système de High Water Mark, la commission de surperformance est imputable uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative ayant supporté une commission de surperformance (hors cristallisation), ou à défaut à la valeur liquidative d'origine (ici VL du 31/12/2021). En cas de prélèvement de commission de surperformance en fin d'exercice, l'actif indicé est réaligné sur la valeur de l'actif réel. Dans le cas contraire, l'actif indicé n'est pas modifié.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre la valeur de l'actif net du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur de l'actif net d'un fonds fictif ayant réalisé une performance de 7% annualisés pour la part P et de 8% annualisés pour la part I, et enregistrant les mêmes variations en quantité de parts liées aux souscriptions/rachats que le fonds. La progression de la valeur liquidative de la part du fonds est comparée à une hausse annuelle de 7% (8% pour la part I), en linéaire, prorata temporis.

Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence de 7% (8% pour la part I) est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Afin de s'ajuster sur la date d'entrée en vigueur de la réglementation de l'ESSMA instaurant ce rattrapage des sous performances passées, cette période d'observation a débuté le 1er janvier 2022. Le principe de High Water Mark s'applique également à compter du 1er janvier 2022, soit sur la base de la valeur liquidative de la part au 31/12/2021.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts VALEUR INTRINSEQUE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts VALEUR INTRINSEQUE P	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	30 577 399,45	36 616 516,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 415 289,31	5 530 382,67
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 639 944,53	-9 268 798,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 673 517,55	4 257 886,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-339 393,55	-1 480 645,21
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 062 818,68	457 840,56
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-872 900,10	-2 695 316,93
Frais de transactions	-29 877,34	-45 174,69
Différences de change	-1 559 541,56	1 811 872,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 122 466,37	-4 753 052,87
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 853 651,74	-268 814,63
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	268 814,63	-4 484 238,24
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	27 624,25	145 888,23
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	40 437 458,53	30 577 399,45

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 381,62	2,85
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 152 381,62	2,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CAD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	15 046 560,97	37,21	4 375 510,64	10,82	1 970 186,22	4,87	3 948 877,48	9,77
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	7 951,33	0,02	4 978,85	0,01	4 819,44	0,01	0,00	0,00
Comptes financiers	13 589,04	0,03	18,68	0,00	4 326,69	0,01	85,19	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	31 457,92
	Coupons et dividendes en espèces	17 749,62
TOTAL DES CRÉANCES		49 207,54
DETTES		
	Rachats à payer	11 449,16
	Frais de gestion fixe	61 297,98
TOTAL DES DETTES		72 747,14
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-23 539,60

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part VALEUR INTRINSEQUE I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 239,5333	4 268 513,13
Parts rachetées durant l'exercice	-177,8182	-613 320,40
Solde net des souscriptions/rachats	1 061,7151	3 655 192,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 213,1034	
Part VALEUR INTRINSEQUE P		
Parts souscrites durant l'exercice	1 750,2569	5 146 776,18
Parts rachetées durant l'exercice	-2 049,4459	-6 026 624,13
Solde net des souscriptions/rachats	-299,1890	-879 847,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 912,5643	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part VALEUR INTRINSEQUE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VALEUR INTRINSEQUE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts VALEUR INTRINSEQUE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	110 976,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VALEUR INTRINSEQUE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	591 213,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	49 773,52	116 267,75
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	49 773,52	116 267,75

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VALEUR INTRINSEQUE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	92 126,03	75 479,66
Total	92 126,03	75 479,66

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VALEUR INTRINSEQUE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-42 352,51	40 788,09
Total	-42 352,51	40 788,09

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 598 706,11	1 122 726,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 598 706,11	1 122 726,19

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VALEUR INTRINSEQUE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 066 560,14	238 463,59
Total	1 066 560,14	238 463,59

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VALEUR INTRINSEQUE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 532 145,97	884 262,60
Total	2 532 145,97	884 262,60

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	69 264 559,23	41 110 971,10	36 616 516,24	30 577 399,45	40 437 458,53
Parts VALEUR INTRINSEQUE I en EUR					
Actif net	36 241 191,52	14 669 684,24	9 051 375,97	6 535 664,78	12 037 074,33
Nombre de titres	14 107,8727	5 467,2301	2 801,2076	2 151,3883	3 213,1034
Valeur liquidative unitaire	2 568,86	2 683,20	3 231,24	3 037,88	3 746,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-381,61	116,63	478,93	110,84	331,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-14,39	-9,50	6,67	35,08	28,67
Parts VALEUR INTRINSEQUE P en EUR					
Actif net	33 023 367,71	26 441 286,86	27 565 140,27	24 041 734,67	28 400 384,20
Nombre de titres	14 521,6580	11 243,6197	9 831,1981	9 211,7533	8 912,5643
Valeur liquidative unitaire	2 274,07	2 351,67	2 803,84	2 609,89	3 186,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-339,38	102,68	417,46	95,99	284,10
Capitalisation unitaire sur résultat	-35,94	-28,54	-21,23	4,42	-4,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AUTRICHE				
PALFINGER AG	EUR	66 327	1 671 440,40	4,13
TOTAL AUTRICHE			1 671 440,40	4,13
CANADA				
FAIRFAX FINANCIAL VTG	CAD	1 575	1 321 881,95	3,27
LEON'S FURNITURE LTD	CAD	52 000	648 304,27	1,61
TOTAL CANADA			1 970 186,22	4,88
DANEMARK				
ISS AS	DKK	84 709	1 465 309,85	3,62
TOTAL DANEMARK			1 465 309,85	3,62
ETATS-UNIS				
ALPHABET- A	USD	8 425	1 065 394,70	2,63
BERKSHIRE HATHAWAY CL.B	USD	2 300	742 604,44	1,84
BERRY GLOBAL GROUP INC	USD	21 000	1 281 120,72	3,17
BOOKING HOLDINGS INC	USD	195	626 178,34	1,55
GLOBAL PAYMENTS	USD	8 600	988 729,46	2,44
HENRY SCHEIN INC	USD	21 700	1 487 264,74	3,68
INTEL CORP	USD	19 500	887 045,67	2,20
LOUISIANA PACIFIC CORP	USD	12 700	814 322,18	2,02
Markel Group Inc	USD	835	1 073 296,07	2,65
MOHAWK INDUSTRIES	USD	11 500	1 077 490,61	2,66
SS AND C TECHNOLOGIES HOLDINGS	USD	18 400	1 017 900,69	2,52
STANLEY BLACK & DECKER	USD	11 174	992 322,82	2,45
THE WALT DISNEY	USD	8 700	711 105,78	1,76
WORLD KINECT CORP	USD	70 984	1 463 826,12	3,62
TOTAL ETATS-UNIS			14 228 602,34	35,19
FRANCE				
BENETEAU	EUR	53 000	661 440,00	1,64
SEB	EUR	12 379	1 398 827,00	3,46
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	4 676	465 823,12	1,15
SODEXO SA-PF	EUR	14 000	1 394 680,00	3,45
SR TELEPERFORMANCE	EUR	8 968	1 184 224,40	2,93
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	27 306	951 887,16	2,35
TOTAL FRANCE			6 056 881,68	14,98
ITALIE				
BREMBO SPA	EUR	108 759	1 207 224,90	2,98
MARR SPA	EUR	174 135	1 999 069,80	4,94
PIRELLI & C. SPA	EUR	204 943	1 009 754,16	2,50
TOTAL ITALIE			4 216 048,86	10,42
LUXEMBOURG				
SUBSEA 7	NOK	87 722	1 158 835,89	2,87
TOTAL LUXEMBOURG			1 158 835,89	2,87
PAYS-BAS				
RHI MAGNESITA NV	GBP	21 361	852 911,66	2,11
TOTAL PAYS-BAS			852 911,66	2,11

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
DIAGEO	GBP	35 500	1 170 019,04	2,90
KINGFISHER PLC NEW	GBP	335 000	940 574,69	2,32
NEXT PLC	GBP	6 537	612 398,20	1,51
WICKES GROUP PLC	GBP	487 614	799 607,05	1,98
TOTAL ROYAUME-UNI			3 522 598,98	8,71
SUEDE				
AUTOLIV	USD	8 200	817 958,63	2,02
TOTAL SUEDE			817 958,63	2,02
SUISSE				
LAFARGEHOLCIM LTD	CHF	18 655	1 324 731,74	3,28
TOTAL SUISSE			1 324 731,74	3,28
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			37 285 506,25	92,21
TOTAL Actions et valeurs assimilées			37 285 506,25	92,21
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
UNION + SI.3 DEC	EUR	10,37	2 023 110,26	5,00
TOTAL FRANCE			2 023 110,26	5,00
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 023 110,26	5,00
TOTAL Organismes de placement collectif			2 023 110,26	5,00
Créances			49 207,54	0,12
Dettes			-72 747,14	-0,18
Comptes financiers			1 152 381,62	2,85
Actif net			40 437 458,53	100,00

Parts VALEUR INTRINSEQUE P	EUR	8 912,5643	3 186,55
Parts VALEUR INTRINSEQUE I	EUR	3 213,1034	3 746,24

7. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

Valeur Intrinsèque

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Afin de privilégier les émetteurs les plus vertueux en matière environnementale et sociale et sans opter pour une thématique particulière, le fonds, classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation), promeut des caractéristiques environnementales telles que l'impact environnemental (émissions de CO₂, utilisation d'eau, objectifs climatiques...), et sociales telles que les conditions de travail (parité salariale, protection des employés...).

Si aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues, le fonds a atteint les objectifs qu'il s'était fixé, à savoir :

- Privilégier les sociétés présentant les risques ESG faibles à modérés et exclure les sociétés présentant un risque sévère
- Afficher une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle des 80% meilleures notes ESG de son univers d'investissement.

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?***

N/A

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce produit financier ne poursuivant pas d'objectif d'investissement durable, le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » n'est applicable à aucun investissement sous-jacent de ce fonds.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

N/A

- — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:*

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

Top 15	Secteur	% actifs	Pays
MARR	Distribution	6%	Italie
Palfinger	Biens et services aux consommateurs	4%	Autriche
SEB	Biens et services aux consommateurs	4%	France
Henry Schein	Santé	4%	USA
Diageo	Alimentation & boissons	3%	Royaume-Uni
Pluxee	Produits et services industriels	3%	Pays-Bas
Global Payments	Technologie	3%	USA
ISS	Services aux collectivités	3%	Danemark
Brembo	Automobiles et composants	3%	Pays-Bas
Verallia	Produits et services industriels	3%	France
BRP SVTG	Automobiles et composants	3%	Canada
Mohawk Industrie	Construction et matériaux	3%	USA
World Kinect	Construction et matériaux	3%	USA
CarMax	Distribution	3%	USA
Sodexo	Biens et services aux consommateurs	3%	France

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

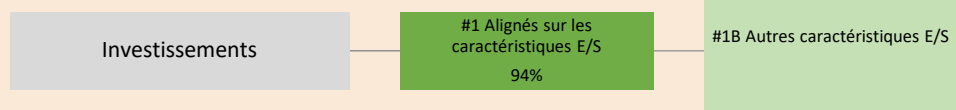


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% sur l'année 2024.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

94% des investissements étaient dans la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ».



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs sont les suivants sur la période couverte :

- 21% Biens et services aux consommateurs,
- 14% Distribution,
- 11% Produits et services industriels,
- 9% Construction et Matériaux,
- 9% Technologie,
- 6% Santé,
- 6% Automobiles et composants,
- 5% Non concerné,
- 5% Assurances,
- 3% Média,
- 3% Alimentation & boissons,
- 3% Services aux collectivités
- 2% Energies
- 2% Services financiers,



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

N/A

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ l'énergie nucléaire

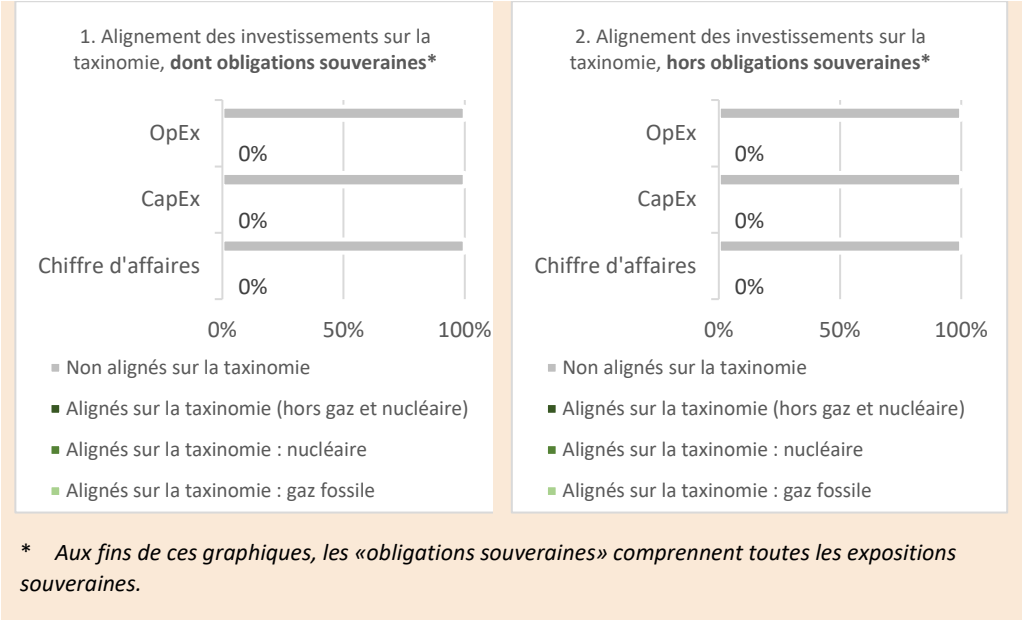
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au**



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part était de 0%.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 1,4% au 31.12.2024



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Au 31.12.2024, la catégorie « non durable » représentait 6 % de l'actif du fonds. Elle inclut la liquidité, qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales (3 %), ainsi que les valeurs non notées par Sustainalytics (3%).



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 29 lettres d'engagements pour entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2024. 10 lettres ont été envoyées à des valeurs de l'univers d'investissement du fonds en 2024.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC. Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

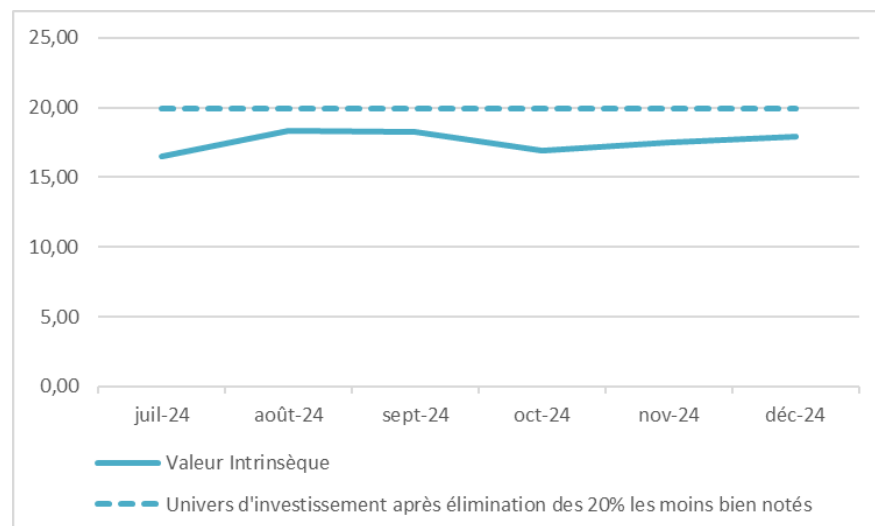
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Au 31/12/24, la note ESG globale du fonds était de 18,94 sur une base de [0 ;100], 0 étant le meilleur score et 100 la pire.

La note ESG du fonds a bien surperformé celle de son univers après exclusion des 20% des émetteurs les moins bien notés.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.